



Mise sous tutelle de majeur

Par **louo**, le **27/03/2010** à **13:49**

Bonjour,

j'ai une question, faut il avoir l' autorisation de tous les enfants pour mettre un proche sous tutelle

ayant déjà un courrier de l'assistante sociale et l'autorisation de 3 ENFANTS sur 4 es ce que vous pensez que le juge des tutelles acceptera cette mise sous tutelle????k'audition est t'elle obligatoire ou bien es ce que ça se passe simplement par courrier
merci